



SBK
ASI

Sektion Bern, Monbijoustrasse 30, 3011 Bern, Tel. 031 380 54 64, FAX 031 380 54 74
verband@sbk-be.ch

Procès-verbal

De l'Assemblée générale extraordinaire de la section de Berne de l'ASI
du 16 septembre 2015

au centre de formation Berner Bildungszentrum Pflege BZP, Berne

Durée: 17:30 à 19:00 heures

Présidence: Helena Zaugg, présidente de la section de Berne de l'ASI
Lucia Schenk, vice-présidente de la section de Berne de
l'ASI

Présents: 34 membres avec droit de vote,
dès 18:30 heures, 33 membres avec droit de vote

Points à l'ordre du jour

Bienvenue

Constatation du pouvoir de décision

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 mars 2015
2. Election d'une présidente / d'un président
3. Divers

Bienvenue

La Présidente débute l'Assemblée générale extraordinaire en saluant les membres présents et les invités.

Invités:

Rahel Gmür

Présidente de l'Oda Gesundheit Berne (ORTRA santé)

Renate Gurtner Vontobel

Cheffe du domaine Formation continue, Berner Bildungszentrum, représentant le directeur Peter Marbet

Meta Marti

Comité du Centre de liaison des associations féminines bernoises, représentant la directrice Maëlle Pérez

Josiane Leu

Comité du Centre de liaison des associations féminines bernoises, représentant la directrice Maëlle Pérez

Elisabeth Stalder-Riesen

Cheffe suppléante du service de la formation professionnelle, Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, Office des hôpitaux.

Nous avons déjà communiqué, lors de l'Assemblée générale de mars 2015, que Helena Zaugg était candidate à la présidence de l'ASI Suisse et qu'une assemblée générale extraordinaire serait probablement tenue en septembre pour régler sa succession à la tête de la section de Berne de l'ASI.

Helena Zaugg a été élue présidente de l'ASI Suisse lors de l'Assemblée des délégués du 11 juin 2015. Elle débutera son mandat le 1^{er} octobre 2015.

C'est avec plaisir que Helena Zaugg évoque ses deux années d'activité en tant que directrice et présidente de la section de Berne et évoque quelques uns des thèmes qui l'ont occupée durant cette période parmi lesquels: l'assainissement des structures et le plan d'économies du canton en 2014, le travail de mise en réseau au Grand Conseil et la fête du 12 mai 2015 sur la Place fédérale.

Elle remercie tous les membres du Comité et de l'équipe du secrétariat, ses interlocuteurs et interlocutrices dans les écoles et associations ainsi que les personnes de contact dans les offices et organes du canton pour la confiance et le soutien dont elle a pu bénéficier durant son mandat qui a été pour elle très intéressant et très instructif. Elle remercie aussi en particulier tous les membres qui lui ont fourni des informations ou qui se sont adressés à elle avec des questions, générant ainsi des impulsions très précieuses.

Les membres ont reçu l'ordre du jour dans les délais requis. L'Assemblée générale est donc apte à prendre des décisions.

Les scrutatrices suivantes accompagneront cette assemblée générale extraordinaire:

Gabriele Butscher
Anna Maria Hänni
Gabriela Pieren (cheffe-scrutatrice)

Le nombre de membres avec droit de vote a été calculé lors de l'accueil des participants. 34 membres avec droit de vote sont présents. La majorité absolue est donc de 18 voix. Les membres qui doivent quitter l'assemblée générale avant la fin sont priés de s'annoncer à l'une des scrutatrices avant de quitter la salle.

Conformément aux articles 8 et 11 des statuts, les affaires de l'assemblée de ce jour seront décidées à la majorité absolue.

Selon les statuts, la présidente, la vice-présidente et les membres du Comité de la section ainsi que les membres actifs employés dans la section, n'ont pas le droit de voter à l'Assemblée générale (article 11).

Les votations sur les affaires statutaires ainsi que les élections s'effectueront à main levée, sauf si 10 membres demandent le scrutin secret (article 12 des statuts).

Les voix non exprimées comptent comme abstentions.

Les voix ne seront comptées que s'il est évident que la majorité n'est pas obtenue.

Les personnes présentes sont d'accord avec cette façon de procéder.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 mars 2015

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2015 est approuvé à l'unanimité. La Présidente remercie Karin Petersen, rédactrice du procès-verbal.

2. Election d'une présidente / d'un président

Les élections sont encadrées par Lucia Schenk, vice-présidente de la section de Berne de l'ASI.

Au nom du Comité et du secrétariat, Lucia Schenk remercie Helena Zaugg pour son travail, excellent à tous points de vue, et pour son engagement extraordinaire. Malgré des conditions difficiles au début, Helena a rapidement maîtrisé sa nouvelle tâche. Durant ses deux années de mandat, elle a fait bouger, mis en application et atteint beaucoup de choses. Lucia Schenk exprime ses regrets de devoir perdre une présidente, directrice et collègue extrêmement capable; elle se réjouit cependant que les affaires de l'ASI au niveau suisse puissent désormais être gérées avec la même compétence, efficacité et réceptivité sur le plan humain.

Esther Gerber, responsable du groupe d'intérêts communs des Indépendants, transmet les remerciements du personnel soignant indépendant. Les connaissances juridiques de Helena Zaugg et son implication ont eu des effets très positifs – en ce qui concerne le contrat de prestations en particulier – et on renforcé la confiance du personnel soignant.

La commission du Comité chargée de trouver un successeur a procédé de la manière suivante:

Vu les expériences positives faites avec cette forme d'organisation, c'est de nouveau un poste de président(e)/directeur(trice) qui a été mis au concours. La séparation des deux fonctions est néanmoins resté une option pour garantir la solution la meilleure possible du point de vue du personnel.

Parmi les 15 candidatures, 5 ont été retenues pour un entretien. Les principaux critères étaient un diplôme en soins infirmiers, de l'expérience professionnelle, une identification professionnelle solide, une formation continue appropriée pour ce poste, un intérêt pour les questions professionnelles et politiques, des connexions au niveau politique, une grande disponibilité, un rayonnement et des aptitudes à diriger.

3 candidats/candidates ont ensuite été présentés à l'ensemble du Comité. Celui-ci s'est alors décidé pour Cornelia Klüver qu'il recommande donc pour l'élection.

Cornelia Klüver a été présentée au préalable aux membres par la voie de la Newsletter et sur le site Internet et son curriculum a été joint aux documents de vote.

Le groupe de membres qui s'est déclaré pour la séparation des fonctions de présidente et de directrice remercie Helena Zaugg pour l'ouverture d'esprit dont elle a fait preuve dans son travail. Le groupe reste néanmoins fixé sur ses positions.

Plusieurs personnes dans l'assemblée regrettent qu'il n'y ait qu'une seule personne proposée pour l'élection.

Lucia Schenk souligne que le Comité s'est concentré sur la recherche de la personne la plus compétente, indépendamment du fait que celle-ci se soit présentée pour la fonction de présidente ou pour celle de directrice/présidente. Si aucun candidat valable n'avait été trouvé, l'AG aurait été repoussée à plus tard et l'offre d'emploi pour ce poste aurait été de nouveau publiée.

Durant la longue discussion qui suit, un membre avec droit de vote doit quitter l'assemblée générale.

A l'issue de la discussion, l'Assemblée générale extraordinaire élit Cornelia Klüver par 18 voix pour, 10 voix contre et 5 abstentions.

Cornelia Klüver se réjouit d'assumer cette nouvelle tâche. Elle remercie les membres présents pour leur ouverture d'esprit et pour leur confiance.

9. Divers

Différentes personnes dans le public expriment le souhait que lors de futures élections à la présidence deux candidats soient présentés, ce dont le Comité prend volontiers note.

C'est là-dessus qu'est déclarée close l'Assemblée générale extraordinaire.

La Présidente



Helena Zaugg

La rédactrice du procès-verbal



Karin Petersen